## Annexe 6. Auto-évaluation

## Le projet :

- est situé en milieu urbain, dans une zone déjà fortement bâtie et imperméable,
- est limitrophe d'une voie ferrée (ligne Aix-Briançon) et de la Route de Galice (très fort trafic),
- a pour ambition de favoriser les modes actifs, et d'améliorer les difficultés circulatoires existantes à ce jour,
- situé dans la 1<sup>ère</sup> couronne urbaine d'Aix-en-Provence, il a pour ambition de remplacer une activité commerciale une activité commerciale de concession automobile consommatrice d'espace par de l'habitat et des services qui lui sont liés, à proximité immédiate du centre-ville et bien desservi par les transports en communs, participant ainsi à la diversification du centre urbain.

Le projet ne semble pas avoir d'impact sur l'environnement. Au contraire, il induit une diminution de l'imperméabilisation du sol de l'ordre de 22%, et prévoit la création de nombreux nouveaux espaces verts conçus pour valoriser et développer la biodiversité.

Par conséquent, il ne semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.